

LR a torpillé la proposition de loi sur la retraite : LR a trahi la France

écrit par Pikachu | 1 juin 2023



Les Députés Renaissance
@DeputesRE



Le vote a eu lieu : l'article 1er est supprimé !

[#PPLliot](#) [#DirectAN](#)





Les Députés Renaissance

@DeputesRE

...

Le vote a eu lieu : l'article 1er est supprimé !

#PPLliot #DirectAN



OK, tout est clair maintenant, suite à la trahison des LR, la proposition de loi pour l'abrogation de la loi retraite vient d'être torpillée.

Game over. Les LR ont trahi la France. Ce parti va vraisemblablement disparaître et les traîtres seront recasés dans des postes rétribuant leur « service ».

38 pour, 34 contre. Si les 2 députés LR changés par Ciotti ne l'avaient pas été, on aurait eu 36 contre 36..

<https://resistancerepublicaine.com/2023/05/31/proposition-de-loi-liot-sur-les-retraites-magouilles-de-la-planche-pourrie-ciotti/>

Le vote a eu lieu : l'article 1er est supprimé !#PPLliot #DirectAN pic.twitter.com/ZpGvSueDRA

– Les Députés Renaissance (@DeputesRE) [May 31, 2023](#)

Retraites, en direct : la commission des affaires sociales de l'Assemblée adopte un texte vidé de sa substance, sans l'abrogation de la réforme

Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci.

La reproduction totale ou partielle d'un article, sans l'autorisation écrite et préalable du [Monde](#), est strictement interdite.

Pour plus d'informations, consultez nos [conditions générales de vente](#).

Pour toute demande d'autorisation, contactez syndication@lemonde.fr.

En tant qu'abonné, vous pouvez offrir jusqu'à cinq articles par mois à l'un de vos proches grâce à la fonctionnalité « Offrir un article ».

https://www.lemonde.fr/politique/live/2023/05/31/retraites-en-direct-la-commission-des-affaires-sociales-de-l-assemblee-adopte-un-texte-vide-de-sa-substance-sans-l-abrogation-de-la-reforme_6175527_823448.html

Charles de Courson annonce qu'il déposera un amendement pour rétablir l'article 1^{er}, supprimé en

commission

« Je redéposerai un amendement pour rétablir l'article 1^{er} », a annoncé [Charles de Courson, rapporteur de la proposition de loi LIOT](#) qui vient d'être débattue en commission. C'était « ça, la manœuvre » du camp présidentiel, affirme-t-il. « Elle est toujours la même : tout faire pour qu'on ne vote pas sur l'article 1^{er} tel qu'il avait été déposé par notre groupe car ils savent pertinemment que si on vote sur cet article 1^{er}, il sera adopté », a-t-il ajouté.

La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, aura donc la possibilité, en vertu de l'article 40 de la Constitution, de déclarer cet amendement irrecevable. Si elle le fait, elle « rompra une position constante des présidents successifs de l'Assemblée nationale », selon lui. « Une motion de censure finira par passer, et peut-être dans un délai pas si lointain, c'est inéluctable », a ajouté M. de Courson.

Vous pouvez partager un article en cliquant sur les icônes de partage en haut à droite de celui-ci.

La reproduction totale ou partielle d'un article, sans l'autorisation écrite et préalable du [Monde](#), est strictement interdite.

Pour plus d'informations, consultez nos [conditions générales de vente](#).

Pour toute demande d'autorisation, contactez syndication@lemonde.fr.

En tant qu'abonné, vous pouvez offrir jusqu'à cinq articles par mois à l'un de vos proches grâce à la fonctionnalité « Offrir un article ».

https://www.lemonde.fr/politique/live/2023/05/31/retraites-en-direct-la-commission-des-affaires-sociales-de-l-assemblee-adopte-un-texte-vide-de-sa-substance-sans-l-abrogation-de-la-reforme_6175527_823448.html

Ce qu'il faut retenir de la réunion de la commission des affaires sociales

- Les députés ont voté en commission des affaires sociales, dans une ambiance électrique, la suppression de l'article 1^{er} de la proposition de loi LIOT – et, plus largement, se sont donc prononcés contre l'abrogation de la retraite à 64 ans.
- Voyant l'intérêt de faire durer les débats pour que le texte arrive à l'Assemblée nationale dans sa version d'origine, les députés de l'opposition ont déposé plus de 2 000 sous-amendements. La présidente de la commission, Fadila Khattabi a réuni en urgence le bureau de la commission, dénonçant « *une volonté d'obstruction vraiment flagrante* ». En vertu de l'article 41 du règlement de l'Assemblée nationale, qui stipule que le bureau « *a tous pouvoirs pour régler les délibérations* », ce dernier a décidé de ne pas examiner les sous-amendements déposés.
- « *Vous êtes des dangers pour la démocratie* », a accusé la députée LFI Mathilde Panot lors de la reprise des débats, à 15 heures. L'ensemble des députés de la Nupes ont décidé de quitter la salle et de ne pas participer à la suite des débats. « *Compte tenu de la décision que vous avez prise de nous empêcher de véritablement discuter (...), on va vous laisser tranquille, on va vous laisser entre vous* », a déclaré Pierre Dharréville (PCF).
- Une fois la proposition de loi vidée de sa substance, les discussions ont rapidement avancé. La proposition de loi modifiée a été adoptée, se résumant de fait à l'organisation d'une conférence de financement du système de retraite. C'est ce texte – sans l'article 1^{er} abrogeant le recul de l'âge de départ à la retraite,

donc – qui ira à l'Assemblée nationale le 8 juin. Le groupe LIOT peut encore déposer un amendement pour rétablir sa mesure, mais la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, pourra alors, au titre de l'article 40 de la Constitution, déclarer cet amendement irrecevable.

La proposition de loi modifiée est adoptée dans son intégralité

La proposition de loi ainsi modifiée est adoptée dans son intégralité en commission des affaires sociales, se résumant de fait à l'organisation d'une conférence de financement du système de retraite.

https://www.lemonde.fr/politique/live/2023/05/31/retraites-en-direct-la-commission-des-affaires-sociales-de-l-assemblee-adopte-un-texte-vidé-de-sa-substance-sans-l-abrogation-de-la-reforme_6175527_823448.html